



Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du Jeudi 15 décembre 2022

Présents

- Monsieur Alain BRUNEEL, Maire
- Mesdames Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSEN, Adjointes au Maire
- Messieurs André LEGER, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, et Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire
- Madame Emmanuelle MADOUX, Conseillère déléguée à la vie associative
- Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller délégué à la citoyenneté
- Mesdames Amandine DUQUESNOY, Virginie FOURMAUT, Nathalie KAROLEWICZ, Marie-Jeanne TAUSSIN, Marie-Christine LANCEZ, Conseillères municipales
- Messieurs Jean-Michel MOREAU, Cédric CAUPIN, Corentin KACZKA, Conseillers municipaux

Excusé mais non représenté lors de la séance

- Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal

Non excusés lors de la séance

- Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale
- Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal

➤ Délibération n°1 : Désignation de représentants au sein de l'AMDG

Résultat du vote : Alain ROLLOS en qualité de représentant titulaire, Marie-Christine LANCEZ en qualité de représentante suppléante.

Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour

Pour la liste « L'alternative lewardoise » : 1 voix pour

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

➤ Délibération n°2 : Désignation de représentants au sein du SSIAD

Résultat du vote : Alain BRUNEEL en qualité de représentant titulaire, Nina LAHSEN en qualité de représentante suppléante.

Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour

Pour la liste « L'alternative lewardoise » : 1 voix pour

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

➤ Délibération n°3 : Remboursement d'un particulier suite à la location de la salle des fêtes

Résultat du vote : *Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour*

Pour la liste « L'alternative lewardoise » : 1 voix pour

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

➤ Délibération n°4 : Décision modification budgétaire n°1

Résultat du vote : *Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour*

Pour la liste « L'alternative lewardoise » : 1 voix pour

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Affiché le 20/12/2022

➤ **Délibération n°5 : Décision modification budgétaire n°2**

Résultat du vote : Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour

Pour la liste « L'alternative lewardoise » : 1 voix pour

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

➤ **Délibération n°6 : Encaissement du chèque d'indemnisation suite à la condamnation de Monsieur Jean-Marie DELANNOY pour des faits de harcèlement envers le personnel communal**

Résultat du vote : Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour

Pour la liste « L'alternative lewardoise » : 1 voix pour

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

➤ **Délibération n°7 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale du Personnel**

Résultat du vote : Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour

Pour la liste « L'alternative lewardoise » : 1 voix pour

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

➤ **Délibération n°8 : Motion relative à la préoccupation des élus municipaux concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune**

Résultat du vote : Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour

Pour la liste « L'alternative lewardoise » : 1 voix pour

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

➤ **Délibération n°9 : Recensement des chemins ruraux**

Résultat du vote : Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour

Pour la liste « L'alternative lewardoise » : 1 voix pour

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune le 20/12/2022

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde





Extrait de délibération du Conseil Municipal du Jeudi 15 décembre 2022

Délibération n°1 – Désignation de représentants au sein du SSIAD

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Nom du Président de séance : Madame Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents ou représentés : 16

Nombre de conseillers prenant part au vote : 16

Présents

- Monsieur Alain BRUNEEL, Maire
- Mesdames Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSEN, Adjointes au Maire
- Messieurs André LEGER, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, et Claude SOMBRIN, Adjointes au Maire
- Madame Emmanuelle MADOUX, Conseillère déléguée à la vie associative
- Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller délégué à la citoyenneté
- Mesdames Amandine DUQUESNOY, Virginie FOURMAUT, Nathalie KAROLEWICZ, Marie-Jeanne TAUSSIN, Marie-Christine LANCEZ, Conseillères municipales
- Messieurs Jean-Michel MOREAU, Cédric CAUPIN, Corentin KACZKA, Conseillers municipaux

Excusé mais non représenté lors de la séance

- Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal

Non excusés lors de la séance

- Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale
- Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Madame Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale

Affaire débattue : Désignation de représentants au sein du SSIAD

La commune est représentée dans divers organismes, tel qu'ici le SSIAD. Les règles de fonctionnement, propres à chacun d'eux prévoient, selon les cas, que les représentants soient désignés par le maire ou par le conseil municipal. Les représentants actuels au sein de cette instance sont :

- Titulaire : Delphine ZAGACKI
- Suppléante : Amandine DUQUESNOY

Madame Delphine ZAGACKI a démissionné du groupe majoritaire pour créer son propre groupe politique.

Suite à la demande de la Directrice du SSIAD faisant suite à la démission de Monsieur Denis MICHALAK et afin de tenir compte de l'évolution de l'équilibre politique au sein du Conseil municipal, il convient de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant au sein de cette instance.

Le conseil municipal, par 16 voix, a désigné Alain ROLLOS en qualité de représentant titulaire et Marie-Christine LANCEZ, en qualité de représentante suppléante.

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 voix pour

Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde





Extrait de délibération du Conseil Municipal du Jeudi 15 décembre 2022

Délibération n°2 – Désignation de représentants au sein de l'AMDG

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Nom du Président de séance : Madame Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents ou représentés : 16

Nombre de conseillers prenant part au vote : 16

Présents

- Monsieur Alain BRUNEEL, Maire
- Mesdames Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSEN, Adjointes au Maire
- Messieurs André LEGER, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, et Claude SOMBRIN, Adjointes au Maire
- Madame Emmanuelle MADOUX, Conseillère déléguée à la vie associative
- Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller délégué à la citoyenneté
- Mesdames Amandine DUQUESNOY, Virginie FOURMAUT, Nathalie KAROLEWICZ, Marie-Jeanne TAUSSIN, Marie-Christine LANCEZ, Conseillères municipales
- Messieurs Jean-Michel MOREAU, Cédric CAUPIN, Corentin KACZKA, Conseillers municipaux

Excusé mais non représenté lors de la séance

- Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal

Non excusés lors de la séance

- Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale
- Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Madame Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale

Affaire débattue : Désignation de représentants au sein de l'AMDG

La commune est représentée dans divers organismes, tel qu'ici l'AMDG. Les règles de fonctionnement, propres à chacun d'eux prévoient, selon les cas, que les représentants soient désignés par le maire ou par le conseil municipal. Les représentants actuels au sein de cette instance sont :

- Titulaire : Delphine ZAGACKI
- Suppléant : Amandine DUQUESNOY

Madame Delphine ZAGACKI a démissionné du groupe majoritaire pour créer son propre groupe politique.

Suite à la démission de Monsieur Denis MICHALAK et afin de tenir compte de l'évolution de l'équilibre politique au sein du Conseil municipal, il convient de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant au sein de cette instance.

Le conseil municipal, par 16 voix, a désigné Alain BRUNEEL en qualité de représentant titulaire et Nina LAHSEN, en qualité de représentante suppléante.

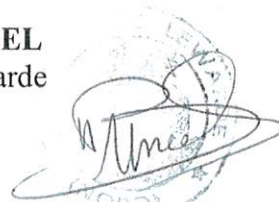
Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 voix pour

Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde





Extrait de délibération du Conseil Municipal du Jeudi 15 décembre 2022

Délibération n°3 – Remboursement d'un particulier
suite à la location de la salle des fêtes

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Nom du Président de séance : Madame Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents ou représentés : 16

Nombre de conseillers prenant part au vote : 16

Présents

- Monsieur Alain BRUNEEL, Maire
- Mesdames Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSEN, Adjointes au Maire
- Messieurs André LEGER, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, et Claude SOMBRIN, Adjointes au Maire
- Madame Emmanuelle MADOUX, Conseillère déléguée à la vie associative
- Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller délégué à la citoyenneté
- Mesdames Amandine DUQUESNOY, Virginie FOURMAUT, Nathalie KAROLEWICZ, Marie-Jeanne TAUSSIN, Marie-Christine LANCEZ, Conseillères municipales
- Messieurs Jean-Michel MOREAU, Cédric CAUPIN, Corentin KACZKA, Conseillers municipaux

Excusé mais non représenté lors de la séance

- Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal

Non excusés lors de la séance

- Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale
- Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Madame Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale

Affaire débattue : Remboursement d'un particulier suite à la location de la salle des fêtes

La municipalité a été saisie d'une demande de remboursement de la part d'un particulier concernant la réservation de la salle des fêtes Henri Martel. Un dysfonctionnement lié au chauffage est venu perturber la location de ladite salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le remboursement d'un montant de 200,00€ au bénéfice de Madame Isabelle BENEDETTI.

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 voix pour

Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde





Extrait de délibération du Conseil Municipal du Jeudi 15 décembre 2022

Délibération n°4 – Décision modification budgétaire n°1 au budget primitif 2022

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Nom du Président de séance : Madame Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents ou représentés : 16

Nombre de conseillers prenant part au vote : 16

Présents

- Monsieur Alain BRUNEEL, Maire
- Mesdames Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSEN, Adjointes au Maire
- Messieurs André LEGER, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, et Claude SOMBRIN, Adjointes au Maire
- Madame Emmanuelle MADOUX, Conseillère déléguée à la vie associative
- Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller délégué à la citoyenneté
- Mesdames Amandine DUQUESNOY, Virginie FOURMAUT, Nathalie KAROLEWICZ, Marie-Jeanne TAUSSIN, Marie-Christine LANCEZ, Conseillères municipales
- Messieurs Jean-Michel MOREAU, Cédric CAUPIN, Corentin KACZKA, Conseillers municipaux

Excusé mais non représenté lors de la séance

- Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal

Non excusés lors de la séance

- Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale
- Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Madame Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale

Affaire débattue : **Décision modificative budgétaire n°1 au budget primitif 2022**

La décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2022 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif pour tenir compte de la consommation finale des crédits.

Il s'agit de procéder ici à un ajustement de transfert de crédits entre chapitres, proposé au Conseil Municipal comme suit :

Section d'investissement :

N°	Nature	Ancien chiffre	Nouveau chiffre	Différence
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	21 342,86 €	+ 21 342,86 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00 €	0 €	- 3 000,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage	8 500,00 €	0 €	- 8 500,00 €
202	Frais réalisation documents urbanisme	10 000,00 €	3 600,00 €	- 6 400,00 €
203	Frais d'études	35 000,00 €	31 557,14€	-3 442,86€

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 059-215903451-20221215-2022121504-DE

Berger
Levraut

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 voix pour

Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde





Extrait de délibération du Conseil Municipal du Jeudi 15 décembre 2022

Délibération n°5 – Décision modification budgétaire n°2 au budget primitif 2022

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Nom du Président de séance : Madame Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents ou représentés : 16

Nombre de conseillers prenant part au vote : 16

Présents

- Monsieur Alain BRUNEEL, Maire
- Mesdames Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSSEN, Adjointes au Maire
- Messieurs André LEGER, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, et Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire
- Madame Emmanuelle MADOUX, Conseillère déléguée à la vie associative
- Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller délégué à la citoyenneté
- Mesdames Amandine DUQUESNOY, Virginie FOURMAUT, Nathalie KAROLEWICZ, Marie-Jeanne TAUSSIN, Marie-Christine LANCEZ, Conseillères municipales
- Messieurs Jean-Michel MOREAU, Cédric CAUPIN, Corentin KACZKA, Conseillers municipaux

Excusé mais non représenté lors de la séance

- Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal

Non excusés lors de la séance

- Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale
- Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Madame Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale

Affaire débattue : Décision modificative budgétaire n°2 au budget primitif 2022

La décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2022 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif pour tenir compte de la consommation finale des crédits. Il s'agit de procéder ici à un ajustement de transfert de crédits entre chapitres, proposé au Conseil Municipal comme suit :

Section de fonctionnement :

N°	Nature	Ancien chiffre	Nouveau chiffre	Différence
6817	Créances douteuses	0,00 €	1 000,00 €	+ 1 000,00 €
022	Dépenses imprévues	104 684,09 €	103 684,09 €	- 1 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la présente décision modificative.

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 voix pour

Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde





Extrait de délibération du Conseil Municipal du Jeudi 15 décembre 2022
Délibération n°6 – Encaissement du chèque d'indemnisation suite à la condamnation de Monsieur Jean-Marie DELANNOY pour des faits de harcèlement envers le personnel communal

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Nom du Président de séance : Madame Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents ou représentés : 16

Nombre de conseillers prenant part au vote : 16

Présents

- Monsieur Alain BRUNEEL, Maire
- Mesdames Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSSEN, Adjointes au Maire
- Messieurs André LEGER, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, et Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire
- Madame Emmanuelle MADOUX, Conseillère déléguée à la vie associative
- Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller délégué à la citoyenneté
- Mesdames Amandine DUQUESNOY, Virginie FOURMAUT, Nathalie KAROLEWICZ, Marie-Jeanne TAUSSIN, Marie-Christine LANCEZ, Conseillères municipales
- Messieurs Jean-Michel MOREAU, Cédric CAUPIN, Corentin KACZKA, Conseillers municipaux

Excusé mais non représenté lors de la séance

- Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal

Non excusés lors de la séance

- Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale
- Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Madame Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale

Affaire débattue : **Encaissement du chèque d'indemnisation suite à la condamnation de Monsieur Jean-Marie DELANNOY pour des faits de harcèlement envers le personnel communal**

Suite à un droit d'alerte déposé par une partie du personnel communal pour des faits de harcèlement de la part de Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Monsieur le Maire a déposé plainte au Commissariat.

Monsieur Jean-Marie DELANNOY a été condamné par le Procureur de la République à un rappel à la loi ainsi qu'au versement d'une indemnité de 200,00€. Monsieur DELANNOY a remis au Délégué du Procureur un chèque libellé au nom de « Monsieur Denis MICHALAK, Maire de Lewarde », et non au nom du « Trésor Public ». Il convient de délibérer en ce sens pour pouvoir procéder à l'encaissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère en ce sens.

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 voix pour

Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde



Tél : 03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

Extrait de délibération du Conseil Municipal du Jeudi 15 décembre 2022

**Délibération n°7 – Versement d'une subvention exceptionnelle
à l'Amicale du Personnel Communal**

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Nom du Président de séance : Madame Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents ou représentés : 16

Nombre de conseillers prenant part au vote : 16

Présents

- Monsieur Alain BRUNEEL, Maire
- Mesdames Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSSEN, Adjointes au Maire
- Messieurs André LEGER, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, et Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire
- Madame Emmanuelle MADOUX, Conseillère déléguée à la vie associative
- Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller délégué à la citoyenneté
- Mesdames Amandine DUQUESNOY, Virginie FOURMAUT, Nathalie KAROLEWICZ, Marie-Jeanne TAUSSIN, Marie-Christine LANCEZ, Conseillères municipales
- Messieurs Jean-Michel MOREAU, Cédric CAUPIN, Corentin KACZKA, Conseillers municipaux

Excusé mais non représenté lors de la séance

- Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal

Non excusés lors de la séance

- Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale
- Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Madame Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale

Affaire débattue : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale du Personnel Communal

Suite à la condamnation de Monsieur Jean-Marie DELANNOY pour des faits d'harcèlement envers le personnel communal, ce dernier a été condamné à un rappel à la loi et au versement de 200,00€ d'indemnisation à la municipalité.

Il est proposé de reverser cette somme au bénéfice de l'Amicale du personnel communal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ à l'Amicale du Personnel Communal.

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 voix pour

Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde





Extrait de délibération du Conseil Municipal du Jeudi 15 décembre 2022
Délibération n°8 – Motion relative à la préoccupation des élus municipaux
concernant les conséquences de la crise économique et financière
sur les comptes de la commune

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Nom du Président de séance : Madame Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents ou représentés : 16

Nombre de conseillers prenant part au vote : 16

Présents

- Monsieur Alain BRUNEEL, Maire
- Mesdames Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSSEN, Adjointes au Maire
- Messieurs André LEGER, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, et Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire
- Madame Emmanuelle MADOUX, Conseillère déléguée à la vie associative
- Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller délégué à la citoyenneté
- Mesdames Amandine DUQUESNOY, Virginie FOURMAUT, Nathalie KAROLEWICZ, Marie-Jeanne TAUSSIN, Marie-Christine LANCEZ, Conseillères municipales
- Messieurs Jean-Michel MOREAU, Cédric CAUPIN, Corentin KACZKA, Conseillers municipaux

Excusé mais non représenté lors de la séance

- Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal

Non excusés lors de la séance

- Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale
- Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Madame Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale

Affaire débattue : Motion relative à la préoccupation des élus municipaux concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune

Le Conseil municipal de la commune de Lewarde réuni le 15 décembre 2022, exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances
rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE
Ajoutée des Entreprises) et une nouvelle restriction des intervention
à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement d
celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 059-215903451-20221215-2022121508-DE



intercommunales.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB – Produit Intérieur Brut).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

La commune de Lewarde soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- d'indexer la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).

- soit de renoncer à la suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), soit de revoir les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB (Produit Intérieur Brut) sur un total de 44,3%.

Si la suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de Lewarde demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'assiette du FCTVA (Fond de compensation pour la Taxe sur réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA (Fond de compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour l'aménagement des terrains concernés.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 059-215903451-20221215-2022121508-DE

- de rénover les procédures d'attribution de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de Lewarde demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de Lewarde demande que la date limite de candidature pour la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et pour la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la Commune de Lewarde soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.

- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.

- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve la présente motion.

Résultat du vote :

Pour la liste « *Continuons ensemble pour Lewarde* » : 15 voix pour

Pour la liste « *L'Alternative Lewardoise* » : 1 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde





Extrait de délibération du Conseil Municipal du Jeudi 15 décembre 2022

Délibération n°9 – Recensement des chemins ruraux

Date de la convocation : 9 décembre 2022

Nom du Président de séance : Madame Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents ou représentés : 16

Nombre de conseillers prenant part au vote : 16

Présents

- Monsieur Alain BRUNEEL, Maire
- Mesdames Jeanne-Marie DELMAIRE, Nina LAHSEN, Adjointes au Maire
- Messieurs André LEGER, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, et Claude SOMBRIN, Adjointes au Maire
- Madame Emmanuelle MADOUX, Conseillère déléguée à la vie associative
- Monsieur Alain ROLLOS, Conseiller délégué à la citoyenneté
- Mesdames Amandine DUQUESNOY, Virginie FOURMAUT, Nathalie KAROLEWICZ, Marie-Jeanne TAUSSIN, Marie-Christine LANCEZ, Conseillères municipales
- Messieurs Jean-Michel MOREAU, Cédric CAUPIN, Corentin KACZKA, Conseillers municipaux

Excusé mais non représenté lors de la séance

- Monsieur Thierry PAMART, Conseiller municipal

Non excusés lors de la séance

- Madame Delphine ZAGACKI, Conseillère municipale
- Monsieur Jean-Marie DELANNOY, Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Madame Virginie FOURMAUT, Conseillère municipale

Affaire débattue : Recensement des chemins ruraux

A la demande de la commune de Lewarde, un recensement des chemins ruraux a été effectué par l'association « Chemin du Nord-Pas-de-Calais -Picardie ».

Considérant qu'en vertu de l'article L.161-1 du code rural et de la pêche maritime « les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune. »

Considérant que le maire agit en tant que personne en charge « de la police et de la conservation des chemins ruraux » d'après l'article L.161-5 du code rural et de la pêche maritime.

Considérant que ces espaces, outre leur usage agricole, présentent de multiples intérêts (écologique, historique, paysager, touristique).

Suite à la présentation effectuée par Monsieur André LEGER, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le recensement des chemins ruraux repris dans le tableau ci-après.

N° du chemin	Section cadastrale	Nom du chemin	Origine	Destination	Longueur théorique en m
1	ZA	Chemin des Boeufs (1)	Route départementale n°132 de Bouchain à Lewarde par Villers au Tertre	Commune de Roucourt	346,56
2	ZA	Chemin des Boeufs (2)	Route départementale n°132 de Bouchain à Lewarde par Villers au Tertre	Commune de Roucourt	353,12
3	ZA	Chemin des Boeufs (3)	Route départementale n°132 de Bouchain à Lewarde par Villers au Tertre	Commune de Roucourt	165,27
4	A	Chemin des Boeufs (4)	Route départementale n°132 de Bouchain à Lewarde par Villers au Tertre	Commune de Masny	486,91
5	A	Chemin du Boeufs (5)	Route départementale n°132 de Bouchain à Lewarde par Villers au Tertre	Commune de Masny	372,62
6	A	Rue de Monchecourt (1)	Parcelle A 2422	Commune de Masny	493,97
7	A	Rue de Monchecourt (2)	Parcelle A 2422	Commune de Masny	83,68
8	A	Chemin des Loups	Route Nationale n°43 Rue Famille Dervaux	Commune de Loffre	971,78
9	A	Rue de l'Egalité	Rud de l'Egalité	Commune de Loffre	240,21
10	A	Rue Jules Guesde	Rue Jules Guesde	Commune de Guesnain	348,45
11	A	Chemin rural (1)	Rue Jules Guesde	Parcelle A 58	33,86
12	A	Chemin rural (2)	Avenue du Bois	"Le Domaine"	69,35
13	A	Chemin rural (3)	Rue de l'Egalité	Parcelle A 2901	122,5
14	A	Parcelle A635	Rue Famille Dervaux	Rue de Monchecourt	618,97
15	A	Parcelle A636	Rue Famille Dervaux	Rue de Monchecourt	451,81
16	A	Parcelle A636 (2)	Rue Famille Dervaux	Rue de Monchecourt	163,66
17	A	Parcelle A1681	Chemin départemental n°135 Rue de Loffre	Rue de l'Egalité	160,24
Total général					5482,96

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, se prononce pour le recensement des chemins ruraux de la commune. Ce tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Résultat du vote :

Pour la liste « Continuons ensemble pour Lewarde » : 15 voix pour

Pour la liste « L'Alternative Lewardoise » : 1 voix pour

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde